MODELE 88 ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954,
l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé
(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

Le constructeur, soussigné inscrit sous le n°3111 ou le n°3114 du code APE(1)
Le carrossier-constructeur, soussigné **TCI** inscrit sous le N°2920Z du code APE (1)
demeurant à : [illegible] **TEL: 05 61 82 57 29**

Déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à :
La carrosserie suivante : **BENNE** Complément : COFFRE
et certifie que le véhicule peut-être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu que :

* Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation :
* Le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R61,R62,R82, à R94, R98à R102 et R104 du code de la route et des arrêtés pris en son application P à F AV. = **0,998**
* Le porte à faux AR du véhicule non compris les ferrures et charnières x = **1,47** satisfait aux limites minimales de **1,24** et maximale de **2,75** fixées par le constructeur :

  * dans sa notice descriptive (1)
  * dans l'accord joint de son service technique (1)

  et la longeur des ferrures est inférieure à 120 mm.
* Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieures ou égaux aux charges aux sol maximales prévues par le constructeur.
* la largeur du véhicule **2,10** m n'excède pas celle fixée par le consctructeur qui est de 2,55 m
* Le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP,VASP, sauf VASP-BOM).
* Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VÉHICULE (2)

Genre (3) : **CTTE**
Carrosserie (4): **BENNE**
Marque : **IVECO**
Type : **35J15B43A**
N° d'identification : **ZCFC35A8005785021**
Nombre de places assises (conducteur compris): **7**
Empattement : **4,100** m
F' (5) : m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L : **6,60** m
Largeur l : **2,10** m
Surface Lxl = **13,86** m

CARACTERISTIQUE DE LA CARROSSERIE :
Longueur utile de chargement : T **2,630** m
Porte à faux arrière du véhicule : X : **1,470** m
Longueur des ferrures et charnières : C = **0,030** m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux arrière :
Y : **-0,115** m
Porte à faux arrière utile : Xu = T/2-Y **1,430** m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force(ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' ou les essieux avant ou l'axe du pivot :
F' - Y **4,215** m

Poids total roulant autorisé : PTRA **7000** kg
Poids total autorisé en charge : PTAC **3500** kg
Poids à vide (avec carrosserie) (6) : **2960** kg
PV = PC+M+Ca =
PC : Poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur-passager sans porte-roues ni roue secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des portes roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie vide et ses équipements

Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) sous pivot semi-remorque)
PV AV : **1520** kg
Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)
PV AR : **1440** kg
Poids du conducteur et des passagers
p = 75 kg x (conducteur+passager) = **525** kg
Poids du conducteur et des passagers sur l' ou les essieux avant (7) :
(cas de cabine avancée) (1) p AV. = p = **0** kg

(cas de cabine normal) (1) p. AV. = 2/3 **350** kg
Poids du conducteur et des passagers sur l' ou les essieux arrière (7) :
(cas de cabine avancée) (1) p AR. = p = **0** kg

(cas de cabine normal) (1) p. AR. = p/3 **175** kg
Chargement : Ch = PTAC-PV-p. = **15** kg

(1) Barrer la mention inutile
(2) Voir notice descriptive
(3) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
(4) joindre les tickets de pesée correspontdants.
(5) F' = distane de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquées au sol par l' (ou les) essieu(x) avant(s), ou de l'axe du pivot d'attelage.
à l'axe de la fore (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière(s)